

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MAI 2013

Le six mai 2013 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GAUJOUR Jean François, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 avril 2013

Présents : Mmes BURRIAT, MARRANT, MONTEREMAL PEYLIN, SCOLARI
Messieurs BERENGER, BOIZARD, GAUJOUR, MIRALLES, PERRIN, ROUGEMONT, TROUILLOUD.

Pouvoirs Mme RONDELET donne procuration à Mme MARRANT, Mme COATTRENEC donne procuration à Mme MONTEREMAL, M. ROUDET donne procuration à M. ROUGEMENONT

Absent : M. SCHNEIDER

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur le Maire propose Monsieur Armand PERRIN- adopté à l'unanimité
Monsieur Le Maire ouvre la séance

Monsieur Le Maire fait part au Conseil des décisions prises en vertu de la délibération n°47 du 5 mai 2008 donnant délégation au Maire :

Décision 12/2013 : Achat d'un véhicule polybenne d'occasion

Décision 13/2013 : DIA section E n°1371 La Burletière

Décision 14/2013 : DIA section C n°456 Rue du Charrat

Décision 15/2013 : DIA section B n°1440 1106 1109 route de St Nicolas

Décision 16/2013 : Maîtrise d'œuvre – Aménagement du centre bourg - Annule et remplace la décision N°10/2013 du 19 mars 2013

Décision 17/2013 : Achat d'un véhicule léger pour les services techniques

TIRAGE AU SORT JURY D'ASSISES

Monsieur le Maire procède au tirage au sort du jury d'assises 2013. Il précise que ce tirage au sort se fait d'après les listes électorales des Communes de St Aupre, St Nicolas de Macherin, Chirens et St Etienne de Crossey. Il faut tirer au sort 15 personnes et le Président du Tribunal n'en retiendra que 5. Ces personnes pourront être appelées à faire partie d'un jury d'assise au cours de l'année 2013

St Aupre

240 COTTIN Gisèle ép. PIN

191 CANARD Jean Michel

St Nicolas de Macherin

558 PELLISSIER Sylviane ép. COMMANDEUR

462 MARCOZ Karine

Chirens

935 LAVY Loic

1643 ZITOLI Estelle

874 JOURNET Jean Pierre

1523 TEMPLIER 2P. JOURNET Evelyne

408 COCHET Bernard

St Etienne de Crossey

2090 VALLAIS Monique ép. JANOWSKY

2126 VEYRAT Guillaume

574 DAMONVILLE ép. MOTTE Virginie

966 GROSGURIN Carole ép. BARRIER

1128 KRATTER Cyril

1975 SIMON Jeannette ép. RIVASSOU

Délibération N° 34/2013 :**COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE COMMUNAUTAIRE 2014-2020**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération a pris une délibération fixant le nombre et la répartition des sièges de la prochaine assemblée communautaire.

Conformément à l'article L.5211-6-1 du Code général des Collectivités territoriales les communes peuvent trouver, à la majorité qualifiée, un accord local pour la répartition des sièges. Cet accord a permis de fixer à 76 le nombre de siège (42 sièges à répartir –base initiale fixée par la loi- plus 19 siège pour les communes qui se retrouvent sans siège après cette première répartition – soit 61 sièges au total – plus 25% de ces 61, soit 76).

Monsieur le Maire présente ensuite à l'assemblée la répartition de ces 76 sièges sur les 34 communes.

Les communes devant se prononcer à la majorité qualifiée (deux tiers des communes représentant la moitié de la population ou moitié des communes représentant les deux tiers de la population), Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la composition de la future assemblée communautaire

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la composition de la future assemblée communautaire proposée par le conseil communautaire dans sa délibération n°13-063 du 26 mars 2013.

Délibération N° 35/2013**CONVENTION MISE A DISPOSITION ET MISE A JOUR PLU NUMERISE**

Monsieur le Maire précise que l'Etat et le Conseil général de l'Isère, notamment la cellule SIG, se sont engagés dans un projet de numérisation de tous les documents d'urbanisme à l'échelle du département. Cette démarche se réalise selon le cahier des charges du **Conseil National d'Information Géographique**. Le but de cette opération est aussi de faciliter les décisions locales d'aménagement ainsi que l'assistance à l'instruction des actes d'application du droit des sols.

Il nous est donc proposé de nous associer à la démarche en signant une convention qui acte la dématérialisation initiale entre l'Etat, le Conseil général et la commune, et la gestion des mises à jour futures réalisées par un des trois partenaires ; ladite convention a pour objet de définir les engagements respectifs des Parties, en particulier les modalités de mises à disposition de la base de données initiale, de mise à jour, d'assistance et d'utilisation des données.

La commune s'engage à transmettre à l'Etat, par l'intermédiaire de la DDT Isère et au Département, les fichiers de données constitués dans le cadre de sa démarche de mise à jour des documents d'urbanisme, à partir des fichiers initialement fournis par l'Etat et le Département. Lors de toute évolution, la commune devra faire réaliser les mises à jour nécessaires des fichiers (prestation à sa charge) et veiller à demander l'avis de l'Etat sur leur conformité.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, par 15 voix pour,
autorise et charge Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération N° 36/2013 :**AVENANT N°01 A LA CONVENTION ETABLISSANT LES MODALITES DE SUBVENTIONS POUR
L'ASSOCIATION « A.E.J »**

Monsieur Jean-François GAUJOUR rapporteur,

RAPPELLE, que la commune de Saint Etienne de Crossey, reconnaissant un intérêt local à l'association AEJ dont le siège social est à Saint Etienne de Crossey, Mairie de St Etienne de Crossey, 134, rue de la mairie lui a alloué par délibération n°22/2012 une subvention de fonctionnement de 56 802€.

EXPOSE le projet d'avenant N°01. L'association a recruté un agent d'animation nécessitant un complément d'aide financière de la commune à hauteur de 25 120€.

PROPOSE au vote de l'assemblée le présent projet d'avenant à la convention.

Après avoir entendu et délibéré :

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Délibération N° 37/2013 :

SUBVENTION A.A.M.M.A.C (Amicale des anciens marins et marins anciens combattants de Voiron et du Pays Voironnais)

Monsieur Jean-François GAUJOUR, Rapporteur,

Vu la demande de subvention formulée par l'association A.A.M.M.A.C dont le siège social est fixé au Centre Culturel de Mille Pas, 72, Avenue des Frères Tardy, 38500 VOIRON.

Vu que cette demande de subvention s'inscrit dans le cadre d'une action commémorative des guerres.

Vu que cette demande a été abordée lors de la réunion de travail du 29 avril 2013,

PROPOSE

Qu'une somme de 80 € soit allouée à l'association A.A.M.M.A.C.

Après avoir entendu et délibéré :

Le Conseil municipal par 15 voix pour :

- S'engage à prendre la délibération de virement de crédit, nécessaire à l'attribution de cette subvention ;
- autorise Monsieur le Maire à liquider et mandater la subvention exceptionnelle allouée à cette association,

Délibération N° 38/2013 :

VIREMENT DE CREDIT N°02/2013

Vu l'avenant n°01 à la convention d'aide financière pour l'association AEJ,

Vu que l'enveloppe pour cet avenant est inscrite au BP 2013 dans le chapitre des charges de personnels.

Vu la demande de subvention de l'association A.A.M.M.A.C, et la délibération lui allouant une subvention de 80€, non inscrite au BP 2013,

PROPOSE : Que les crédits inscrits au budget primitif 2013 soient modifiés ainsi :

| Articles | Intitulé | Dépenses |
|----------|----------------------------------|------------|
| | FONCTIONNEMENT | |
| 6411 | Rémunération personnel titulaire | -17 537,00 |
| 6451 | Cotisations URSSAF | -2 500,50 |
| 6332 | Cotisations FNAL | -159,50 |
| 6453 | Caisses de retraite | -4 386,50 |
| 6331 | Versement de transport | -116,00 |
| 6458 | COS | -130,50 |
| 6336 | CNFPT Centre de Gestion | -290,00 |
| 022 | Dépenses imprévues | -80,00 |
| 6574 | Subventions aux associations | +25 200,00 |

Après avoir entendu et délibéré le Conseil municipal vote à l'unanimité la modification des crédits inscrits au budget primitif 2013 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Délibération N° 39/2013 :**RD 520 Route de Voiron et RD 49a Rue de la Mairie****FONDS DE CONCOURS DEPLACEMENTS 2013-2018
DEMANDE DE SUBVENTION**

Dans le cadre du projet de réaménagement du centre bourg, les sections de voirie suivantes vont être traitées :

- RD 520 Route de Voiron entre le carrefour avec le Chemin du Dessus et le carrefour avec la RD49a appelée Rue de la Mairie,
- RD 49a Rue de la Mairie entre le carrefour avec la RD 520 et l'accès au parking de la Mairie.

Sur la RD 520, un quai bus est utilisé pour le transport scolaire. Ce quai bus sera rendu accessible.

Les objectifs de cette opération sont :

- ✓ de favoriser les déplacements piétons et de les sécuriser,
- ✓ de permettre aux piétons et aux personnes à mobilité réduite d'accéder à l'ensemble du centre du village à pied,
- ✓ de redonner de l'espace aux piétons.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter les services de la CAPV afin d'obtenir une subvention dans le cadre des fonds de concours déplacements 2013 - 2018.

Le Conseil municipal, sur la base de ces éléments, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

DECIDE :

- de demander une subvention auprès des services de la CAPV.
- d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'obtention de cette subvention.

QUESTIONS DIVERSES**POINT COMMISSIONS :****Finances**

Messieurs Trouilloud et Boizard ont rencontré une fleuriste qui serait intéressée par la surface commerciale qui sera créée au ré de chaussé de la cure

La réunion pour le planning du gymnase aura lieu le 4 juin 2013.

Le camping ouvre ses portes le samedi 15 juin 2013.

Prochaine commission le 21 mai 2013.

Urbanisme

Le projet de la SEMCODA sera présenté à la prochaine commission d'urbanisme qui aura lieu le 14 mai 2013.

Le comité de site de la carrière se réunira le 13 juin à 18 H

Travaux

La déclaration préalable pour les travaux de la cure est déposée, les services sont en attente du diagnostic amiante pour finaliser les documents de consultation des entreprises. Les travaux de voirie vont commencer dès la semaine 20 avec le point à temps. La route de la Tour sera reprise, des caniveaux seront refaits vers le lotissement des Roux ainsi que sur la rue du Tram

Monsieur le Maire relate la rencontre avec la société VERDI chargée de l'étude d'aménagement du centre Bourg.

Un comité de pilotage sera créé lors de la prochaine réunion de travail.

Le conseil déplore la lenteur de la société PALAFITE qui tarde à fournir le Documents de Consultation des Entreprises de la banque d'accueil et des portes ainsi que des pièces complémentaires pour l'isolation et les toilettes publiques.

Vie du village

Une exposition sur les images anciennes des communes du Pays voironnais sera retenue auprès de l'AHPPV pour la fin de l'année.

Le dernier spectacle de la saison culturelle aura lieu le 24 mai.

La réunion pour la répartition des créneaux horaires de la salle des fêtes se fera le 6 juin 2013.

Prochaine commission le 23 mai 2013.

Commission Intergénérationnelle

Un papier sera distribué aux parents dès lundi 13 mai. Ce papier résumera l'organisation du périscolaire pour la rentrée de septembre 2013.

Un gros travail de réflexion est fait par l'association AEJ sur la réforme des rythmes scolaires

Clôture de la séance à 22 h 30

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE LUNDI 10 JUIN 2013 A 20H30 DANS LA SALLE DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Affiché le 13 mai 2013